

Du vingt deuxieme jour du mois de septembre mil huit cent quatorze, à dix heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Jean pech Laboureur  
agé de ~~vingt-neuf~~ ans, né à ~~Mont~~ département de la Haute-Garonne  
le ~~vingt-cinquieme~~ du mois de juillet an 1795 ainsi qu'il résulte de l'extrait  
en forme de son acte de naissance qu'il nous a exhibé; profession de Laboureur  
demeurant à Aigrefeuille département de la Haute-Garonne  
fils mineur de Antoine pech demeurant à Aigrefeuille  
département de la Haute-Garonne et de Antoinette Baylac  
mariés en présence et du consentement de son dit pere

vingt-neuf  
DEPARTEMENT de la H. TE. GARONNE.  
Arrondissement de Villefranche  
MAIRIE de Aigrefeuille

Et de Jeanne Vidal  
agée de vingt sept ans, née à St-Jernin de Ludej département du Tarn  
le huitieme du mois de janvier an 1787 ainsi qu'il résulte de l'extrait en  
forme de son acte de naissance qu'elle nous a exhibé; demeurant à Aigrefeuille  
département de la Haute-Garonne fille majeure de Francois Vidal  
demeurant à Ussat département de la Haute-Garonne et  
de feu Anne Rey mariés, procédant du consentement écrit de  
son dit pere.

N.º 2.

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage  
faites devant la principale porte de notre maison commune; la première publica-  
tion, le dixieme jour du mois de juillet de l'an 1814 à l'heure  
de onze et la seconde, le dix septieme du mois de juillet  
de l'an 1814 à l'heure de onze; du Certificat du maire du faget  
d'après lequel il consta que les publications ont été faites les mêmes  
jours, et de l'acte de naissance des deux époux

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, nous Grailhe  
officier de l'état civil, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture  
de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, et du chap. 6 du titre du Code Napo-  
léon, intitulé du Mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils  
veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu sépa-  
rément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Jean pech  
et Jeanne Vidal  
sont unis par le mariage; de quoi avons dressé acte

En présence de Antoine pech demeurant à Aigrefeuille  
département de la Haute-Garonne profession de Laboureur  
agé de cinquante ans pere de l'époux

De M. Jean Jacques Jammes demeurant à Aigrefeuille  
département de la Haute-Garonne profession de Officier de fante  
agé de quatre vingt ans ancien Maître de la mairie

De M. Jean Negrier demeurant à Montauriol  
département de la Haute-Garonne profession de forgeron  
agé de quarante cinq ans voisin des Mariés

Et de M. Pierre Negrier demeurant à Montauriol  
département de la Haute-Garonne profession de forgeron  
agé de vingt deux ans

Lesquels, après qu'il leur en a été aussi donné lecture, l'ont signé avec nous et  
non les parties contractantes.

Le Requier par nous  
Jammes Negrier Negrier fils Grailhe Maire

Du quinzieme jour du mois de Novembre mil huit cent quatorze, à onze heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Mathieu Bue  
agé de vingt-cinq ans, né à Odax département de la Haute-Garonne  
le sixieme jour du mois de février an 1789 ainsi qu'il résulte de l'extrait  
en forme de son acte de naissance qu'il nous a exhibé; profession de Laboureur  
demeurant à Aigrefeuille département de la Haute-Garonne  
fils majeur de Pierre Bue Laboureur demeurant au pin les Balma  
département de la Haute-Garonne et de Marguerite Capmagre  
Mariés avec le consentement écrit de son pere et en présence de sa mere

DEPARTEMENT de la H. TE. GARONNE.  
Arrondissement de Villefranche  
MAIRIE de Aigrefeuille

Et de Anne Bila  
agée de seize ans, née à Lauzerville département de la Haute-Garonne  
le huitieme jour du mois de floreal an VI ainsi qu'il résulte de l'extrait en  
forme de son acte de naissance qu'elle nous a exhibé; demeurant à Lauzerville  
département de la Haute-Garonne fille mineure de Jean Bila arnesier  
demeurant à Lauzerville département de la Haute-Garonne et  
de Françoise Dubac Mariés, procédant du consentement  
de son pere present

N.º 3

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage  
faites devant la principale porte de notre maison commune; la première publica-  
tion, le vingt-troisieme du mois d'octobre de l'an 1814 à l'heure  
de dix et la seconde, le trentieme jour du mois d'octobre  
de l'an 1814 à l'heure de dix, de pareilles publications faites  
les mêmes jours dans les Communes de Lauzerville et du pin les Balma  
Comme Comte des Certificats des maires des dites Communes, et des  
extraits de Baptême des deux époux

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, nous Grailhe  
officier de l'état civil, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture  
de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, et du chapitre 6 du titre du Code Napo-  
léon, intitulé du Mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils  
veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu sépa-  
rément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Mathieu  
Bue et Anne Bila  
sont unis par le mariage; de quoi avons dressé acte

En présence de Jean Bila demeurant à Lauzerville  
département de la Haute-Garonne profession de arnesier  
agé de cinquante sept ans pere de l'époux

De Antoine Bue demeurant à Aigrefeuille  
département de la Haute-Garonne profession de travailleur de terre  
agé de vingt-trois ans frere de l'époux

De Jean Maurel demeurant à Ussat  
département de la Haute-Garonne profession de Laboureur  
agé de trente ans, Cousin germain de la Mariée

Et de Jean Olive demeurant à Aigrefeuille  
département de la Haute-Garonne profession de travailleur de terre  
agé de vingt-huit ans ami des époux

Lesquels, après qu'il leur en a été aussi donné lecture, l'ont signé avec nous et  
les parties contractantes. excepté Anne Bila épouse, Jean Bila, Jean Maurel  
et Jean Olive pour ne pas savoir de Ay Negrier par nous

M. Bue Ann Bue Grailhe Maire